



Centre Régional de la Propriété Forestière AUVERGNE-RHONE-ALPES



Monsieur Le Maire
Mairie – 5/7 rue Emile Vernay
BP4
69 780 St PIERRE DE CHANDIEU

Le 3 août 2018

Réf : 437/MPT

Objet : Avis PLU de St Pierre de Chandieu

Monsieur le Maire,

Nous avons bien reçu par courrier du 20 juin, votre demande d'avis au sujet du PLU de la commune de ST PIERRE DE CHANDIEU (69).

Après lecture du rapport de présentation, nous vous vous formulons les remarques suivantes :

1) Nous tenons à rappeler que la forêt a un rôle de production de bois, ressource naturelle et renouvelable. La multifonctionnalité de la forêt ne se résume pas uniquement à ses fonctions environnementale (qualité de l'eau, stockage du carbone, protection des sols, biodiversité) et sociale (paysage, accueil du public, développement touristique, etc.).

De ce fait la forêt privée a un rôle économique qu'il ne faut pas négliger, sa gestion et son exploitation raisonnée permettent d'assurer et de maintenir des emplois locaux.

Il est regrettable qu'il ne soit pas fait mention de la forêt et de la filière bois locale qui participent au développement économique du territoire, au même titre que l'agriculture.

2) Page 115 du rapport de présentation, il est indiqué que les espaces boisés sont surtout occupés par du Chêne pubescent. Dans ce secteur, il est surtout rencontré des chênes pédonculés (vallon, bord de cours d'eau) ou sessiles.

3) Il est bien mis en évidence l'importance de préserver les trames vertes et bleues, les habitats des espèces remarquables, avec une attention particulière au niveau des étangs, des cours d'eau et leur ripisylve et les zones de captage.

Il aurait été judicieux de réserver le classement en EBC uniquement pour ces zones boisées et ne pas mettre la quasi-totalité des surfaces boisées situées sur la commune en EBC.

En effet, ce classement en EBC se superpose souvent à d'autres réglementations déjà existantes (Code Forestier, Code de l'Environnement,...), qui assurent une protection suffisante pour ces forêts privées, notamment contre le défrichement.

Il entraîne de fortes contraintes pour les propriétaires ayant des parcelles dans ces périmètres. Dans certains cas, il nécessite une déclaration préalable aux coupes et abattages d'arbres, qui est préjudiciable à une gestion suivie des peuplements forestiers et s'avère par ailleurs lourdes à gérer pour la commune.

Siège
Maison de la Forêt et du Bois
10 allée des Eaux et Forêts - 63370 LEMPDES
Tél. +33 (0)4 73 98 71 20
E-mail : auvergne@crpf.fr

www.cnpf.fr/auvergnerrhonealpes

Délégation régionale du **Centre National de la Propriété Forestière**

SIRET 180 092 355 00296 - APE 8413Z - TVA Intracommunautaire FR 75180092355

Comptabilité - facturation
Parc de Crécy, 18 avenue du Général de Gaulle
69771 SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR
Tél. +33 (0)4 72 53 60 90
E-mail : rhonealpes@crpf.fr



Centre Régional de la Propriété Forestière AUVERGNE-RHONE-ALPES

Il est par ailleurs inapproprié de classer des superficies de forêts à enjeu de production ou des forêts dotées d'un document de gestion (Bois du Vernay par exemple). Un tel classement doit être utilisé avec discernement et être réservé à des forêts à fort enjeux patrimoniaux.

Enfin, le classement en EBC relève du Code de l'Urbanisme et est prévu pour protéger des parcelles à enjeu particulier clairement identifié. Il ne doit donc pas être systématique. Il doit être règlementairement justifié pour chaque site dans le rapport de présentation.

Il serait donc judicieux de réserver ce classement aux zones boisées à forts enjeux sur la commune (bois en bordure de cours d'eau, zone de captage, trame verte et bleue, bosquets à proximité du village et /ou de lotissements, espace commun conservé dans un ancien lotissement pour ne pas en changer la destination, bois de moins de 4 ha en zone urbanisée,...).

En conséquence, nous rendons **un avis favorable** au projet du PLU de St Pierre de Chandieu sous réserve de la prise en compte de ces remarques.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Marie-Pauline TACHON

Ingénieur responsable Loire et Rhône